



ASSOCIATION
Henri Pézerat
Travail • Santé • Environnement



Justice pour les victimes des industriels de l'amiante

Communiqué, 28 février 2021

Dans l'émission de France 5 du 16 février 2021 « Amiante : un espoir de justice », Eric Dupont-Moretti, en qualité d'avocat, s'est exprimé en ces termes sur le dossier pénal de l'amiante : « *L'amiante : une affaire que la justice n'a pas su ou pas voulu voir.* » Dans la mesure où, aujourd'hui, Eric Dupont-Moretti est ministre de la justice, beaucoup de victimes s'interrogent. Face à la longue histoire de toutes les plaintes pénales - singulièrement celle d'AMISOL, celles d'ETERNIT et bien d'autres – qui se sont enkystées au pôle santé publique de la cour d'appel de Paris depuis 25 ans, la justice va-t-elle enfin être rendue et les industriels coupables déférés devant un tribunal ?

Depuis les luttes des années 1975-1977 (voir *Danger Amiante*, la Découverte, 1977, https://www.editionsladecouverte.fr/danger_amiante_-9782707109569), l'affaire de l'amiante a contribué à faire changer d'époque en matière de santé des travailleurs. *Ces luttes syndicales et citoyennes des années 1970, reprises et amplifiées à partir de 1994, ont conquis l'interdiction de la fibre poison, de son commerce et de son utilisation. C'est l'acte de prévention par excellence.* Ces luttes se sont inscrites dans une réflexion plus large sur la santé, le travail, l'environnement, et l'usage de poisons à effet différé qui tueront des décennies plus tard mais qui, à court terme, rapportent des fortunes. Ces luttes ont conduit aux *arrêts solennels de la Cour de Cassation du 28 février 2002, re-définissant la faute inexcusable de l'employeur et l'obligation de sécurité de résultat*, fondement de la prévention en milieu de travail.

Les victimes de l'amiante, mais pas seulement, se battent depuis des décennies pour que la justice passe, pour que les crimes industriels soient justement qualifiés et jugés. C'est une des conditions pour que la reconnaissance de ces crimes conduise enfin à l'action pour la prévention. Si des murs ont été érigés entre la justice et les victimes, ce sont toujours des décisions politiques ou l'absence de décision, fruit de l'indifférence mais tout aussi politique, et une certaine vision du monde, qui autorisent l'impunité des industriels et des employeurs. Il est tellement admis dans les cercles du pouvoir que les victimes ouvrières sont d'abord suspectes.

L'association Henri Pézerat et l'ensemble des collectifs, syndicaux et citoyens, qui la composent, en lutte pour la santé en rapport avec le travail et l'environnement, interpellent aujourd'hui Eric Dupont Moretti, sur un déni de justice généralisé concernant les victimes des industriels de l'amiante et d'autres crimes industriels. Que compte-t-il faire ?

Contacts :

Josette Roudaire (Amisol, Caper Clermont-Ferrand) : 04 73 87 92 48

Jean-Marie Birbès (Eternit, ADDEVA 81) : 06 06 47 01 16

Gérard et Nicole Voide (Collectif des riverains du CMMP d'Aulnay-sous-Bois) : 06 68 30 56 99

Francis Judas (Collectif des amiantés du Tripode) : 06 80 73 40 33

Virginie Dupeyroux (Ban Asbestos France) : 06 88 87 33 43

Annie Thébaud-Mony (Association Henri Pézerat) : 06 76 41 83 46

Association Henri Pézerat : <https://www.asso-henri-pezerat.org> ; asso hp@gmail.com

Ban Asbestos France : <http://www.ban-asbestos-france.com> ; banasbestosfrance@gmail.com